

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_037

**Désignation d'un représentant au conseil d'exploitation "eau/assainissement" de la CC
Gorges-Causse-Cévennes**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu la délibération DE_2020_030 du 9 septembre 2020 relative à l'intégration du conseil d'exploitation « eau/assainissement » de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes et à la désignation d'un représentant,

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient de procéder à la désignation du représentant du syndicat au sein du conseil d'exploitation « eau/assainissement » de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes,

Le Président propose donc au conseil syndical de désigner le représentant du syndicat au sein du conseil d'exploitation « eau/assainissement » de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Désigne pour représenter le syndicat mixte du Tarn-amont au sein du conseil d'exploitation « eau/assainissement » de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes, Sylvain MOLINES, lequel ici présent accepte les fonctions,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de réception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_037-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_037-DE
A G E D I